



Contrat d'engagement entre Alexandre Staudinger producteur de Poulet BIO et adhérents de l'AMAP de Beauthel  
Croque légumes – Cycle 2021

Le présent contrat est passé entre Alexandre Staudinger, L'ormelet, 02810 Marigny-en-Orxois, [alexstaudinger@hotmail.fr](mailto:alexstaudinger@hotmail.fr), désigné comme le Producteur

Et l'adhérent :

Nom, Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél / courrier \_\_\_\_\_

### Objet du présent contrat

- Les parties au présent contrat établissent une relation commerciale solidaire en vente directe, sous la forme d'un partenariat en accord avec la charte des AMAP.
- Elles manifestent ainsi leur soutien à une agriculture paysanne – au sens de la charte de l'agriculture paysanne – et à l'agro-écologie.
- Elles affirment leur volonté de participer activement à une démarche d'éducation populaire qui crée les conditions de l'appropriation citoyenne des enjeux agricoles et alimentaires.

### Engagements communs :

- Créer une relation de confiance et de qualité entre le paysan en AMAP et l'amapien-ne
- S'impliquer dans la vie de l'AMAP en général, et celle du présent partenariat en particulier. Ceci comprend notamment l'organisation et la participation aux visites à la ferme, aux livraisons, à la communication et à la compréhension mutuelle des enjeux de chaque partie au contrat
- Faire part des difficultés rencontrées dans le cadre du partenariat au bureau de l'AMAP
- Faire évoluer leurs pratiques dans le respect des principes de la charte des AMAP et de la charte de l'agriculture paysanne

### Engagements du paysan en AMAP

- Livrer à périodicité préétablie des produits, frais ou transformés, diversifiés, issus de sa ferme, de qualité – en termes gustatif, sanitaire et environnemental – et certifiés biologiques ou, à défaut, en cours de labellisation
- Être transparent sur ses pratiques d'élevage et de transformation, ses conditions d'exploitation et la viabilité économique de sa ferme, de sorte à sensibiliser l'amapien-ne au métier d'aviculteur, ses enjeux et à la vie à la ferme
- Permettre de déterminer en toute transparence avec l'ensemble des amapien-ne-s un prix forfaitaire stable, garanti et équitable sur la durée du contrat
- Respecter ou faire respecter la chaîne du froid pour les produits qui le nécessitent, en particulier les volailles de chair, durant toute leur préparation et leur acheminement, jusqu'à la remise du produit à l'amapien-ne selon les modalités de livraison indiquées ci-dessous.



### Engagements de l'amapien-ne

- Être adhérent-e à l'AMAP de Beautheil Croque Légume à jour de sa cotisation pour la saison 2021
- Préfinancer la production du paysan en AMAP, en s'interdisant notamment tout échange marchand (argent contre produits) lors des livraisons
- Venir chercher sa récolte – ou déléguer quelqu'un – et gérer ses absences. Aucun remboursement ne sera effectué

### Production des poulets

- La souche élevée est de la « Cou nu » à croissance lente qui est une souche bien adaptée aux climats du lieu de production et à l'agriculture biologique.
- Les achats d'aliments sont issus de l'agriculture biologique sans OGM dans une coopérative de la région afin de prolonger la volonté d'un travail local de l'agriculteur et des consommateurs.
- Les poulets ainsi que les poules pondeuses sont élevés de manière respectueuse et une attention toute particulière est apportée à leur bien-être (ni sexage, ni mutilation). Ils sont élevés dans de petites cabanes déplaçables et ont librement accès à leur parcours selon les normes de densité de population de l'agriculture biologique qui visent à limiter la surpopulation que l'on retrouve en bâtiment industriel.
- Les poulets sont livrés entiers prêt à cuire avec gésier et foie sans les abats.
- Les poulets sont labélisés AB par Bureau Veritas (ou en cours de labellisation).

### Prix

- **11.47 € TTC/kg** avec un poulet moyen visé de 1,9 kg ce qui donne un poulet à **21.80 € TTC**. Le prix du poulet est fixe quel que soit le poids de la bête. Le Producteur s'engage à mettre tout en œuvre pour obtenir ce poids moyen sur l'ensemble des poulets livrés sur le cycle prévu au contrat. Le consommateur s'engage à accepter le fait qu'il peut avoir des volailles dont le poids est compris entre 1,5 et 2,5 kg.

Exemple : si le contrat comprend deux livraisons, le consommateur paye 2\*21,80 et peut recevoir un poulet de 1,7 kg pour la première livraison et un poulet de 2,1 kg pour la seconde livraison ce qui donnera un poids moyen de 1,9 kg.

### Volume des abonnements et modalités de paiement

- *Afin d'assurer la viabilité économique du partenariat, en-dessous de 15 contrats poulets par livraison, le Producteur dispose d'un droit de non engagement possible. Les contrats et les moyens de paiement seront récupérés par Joël PRIAT référent de l'association Croque Légume qui les remettra au producteur.*
- L'amapien-ne s'engage à prendre au minimum un poulet toutes les 4 semaines (tout du moins à chaque livraison).
- Modalités de paiement : **13** chèques qui seront encaissés au fur et à mesure des distributions. Le premier chèque sera encaissé 8 semaines avant la première livraison, les suivants seront encaissés à raison d'un par mois, 8 semaines avant la livraison du poulet correspondant à la somme. Ce afin d'apporter de la trésorerie à l'éleveur. Si la livraison de la volaille venait à être annulée, alors l'AMAPIEN serait remboursé de la somme correspondant à la livraison.



### Visite à la ferme

Une visite à la ferme sera prévue durant la durée du contrat. Les amapien(ne)s et leurs proches seront les bienvenus. La date est à déterminer.

### Livraison

Le présent contrat est valable pour le cycle du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, soit **13** livraisons de poulets. Du fait de la spécificité et du temps qu'il est nécessaire de prendre pour élever les volailles, le contrat n'est pas synchronisé ou synchronisable avec l'année d'adhésion de l'association. De ce fait l'AMAPIEN se verrait automatiquement désengagé de la partie du contrat qui dépasserait la durée d'engagement de l'association dans le cas où il déciderait de ne pas reconduire son adhésion en fin de cycle.

Le planning des livraisons est annexé à ce contrat, l'amapien(ne) confirme en avoir pris connaissance.

Dates de livraison	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021 2 LIVRAISONS	Avril 2021	Mai 2021
Poulets	<b>06/01/21</b>	<b>02/02/21</b>	<b>03/03/21</b> <b>31/03/21</b>	<b>28/04/21</b>	<b>26/05/21</b>

Dates de livraison	Juin 2021	Juillet 2021	Aout 2021	Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021
Poulets	<b>23/06/21</b>	<b>21/07/21</b>	<b>18/08/21</b>	<b>15/09/21</b>	<b>13/10/21</b>	<b>10/11/21</b>	<b>08/12/21</b>

### Option prise par l'adhérent et règlement

Nombre de volailles livraison	de par -----	X 21,80 €	= € -----	Etablir 13 chèques du montant indiqué
-------------------------------	--------------	-----------	-----------	---------------------------------------

Les chèques sont à établir à l'ordre d'Alexandre Staudinger.

Fait à : .....

Le : .....

Signature de l'adhérent

Signature de l'éleveur